



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 17

L'an deux mille vingt-trois,
le dix-neuf décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2023.

PRÉSENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, PRADIER Bruno, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, DENTON Sylvie, FAVREAU Gilles, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, SAUTEREAU Olivier, MOUNIER Céline et LAFaurie Lucie.

SECRETARE DE SEANCE : Mme LAFaurie Lucie.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM MURON Marie-Christine, MATHELIN Sandra, BURELLIER Jean-Michel, RAJAT Sonia, GODARD Léo et COUBLE Alexis.

POUVOIR(S) : M. RAYMOND Jean-Claude par M. Alexis COUBLE, M. PRADIER Bruno par Mme MATHELIN Sandra, M. GUILLOT Lucien par Mme MURON Marie-Christine, Mme LAMOTTE Florence par M. GODARD Léo.

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- Vente à l'amiable de deux cellules des ateliers artisanaux ZA Pralong
- Programme voirie communale 2024 : Demande de subvention au Département de la Loire
- Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) / Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024
- Budgets communaux : Décisions Modificatives
- Convention d'adhésion au service de médiation préalable obligatoire proposé par le centre de gestion de la Loire
- Référent(e) Relais de l'Égalité (ERRE)
- Compte rendu de l'exercice des délégations
- Questions diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, a pris les décisions suivantes :

M. Olivier SAUTEREAU, gérant de la Brasserie Germanoise, est sorti de la salle au moment de la mise en discussion de la délibération n°99/23 : Vente à l'amiable des trois cellules des ateliers artisanaux ZA Pralong, et n'a pas pris part au vote.

VENTE A L'AMIABLE DE 3 CELLULES DES ATELIERS ARTISANAUX ZA PRALONG

- Décide d'opter pour l'assujettissement à la TVA ;
- Décide l'aliénation des trois cellules issues du tènement cadastré B n° 562, sis 98 Route de Pommiers 42260 – SAINT GERMAIN LAVAL, avec tous droits de passage à l'exclusion de tous stationnements sur la partie cadastrée sous le numéro 563 de la section B qui doit rester libre de tout encombrement hors des zones identifiées pour le stationnement ;
- Donne à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour constituer toute servitude et faire établir un bornage du terrain ;
- Décide de vendre ces trois cellules à Monsieur Maxime CHARDON représentant de la Société AMC Gestion dont le siège social est situé 1377 Route de Grézolles 42260 SAINT JULIEN D'ODDES, au prix de 324 003.96€ TTC ;
- Autorise Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur des trois cellules.

PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2024

Vu la nécessité de prévoir des travaux de voirie en 2024 relatifs à l'entretien de voies communales

Vu l'estimation faite par la Société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, 770 Rue Moulin Tampon 42120 PERREUX.

- Donne son accord sur ces travaux de voirie programme 2024.
- Sollicite l'aide du Département de la Loire au titre de la voirie communale 2024.
- Prévoit d'inscrire ce programme au Budget 2024 de la Commune en fonction du montant de la subvention allouée.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE

Vu la délibération du 17 octobre 2023 relative à la demande de subvention départementale pour les projets de réfection de son bureau situé au rez-de-chaussée de la mairie suite à la dégradation du plafond et d'installation d'une citerne type réserve incendie au lieu-dit Pralong pour sécuriser la Zone d'Activités des risques d'incendie.

Vu les travaux complémentaires nécessaire pour l'installation de la réserve incendie (plateforme, installation de la citerne, clôture),

- Décide de retenir ces deux projets d'investissement d'un nouveau montant global de 28 321.70 € HT :

* Réfection du bureau de Maire :

. Devis de Plâtrerie GUERINONI pour réfection des gypseries :	6 099.00 € HT
. Devis d'Olivier MERLE : travaux de peinture :	3 650.60 € HT
Soit un total de	9 749.60 € HT

* Installation d'une citerne type réserve incendie :

. Devis Sté SAUR avec option dés herbache :	8 243.10 € HT
. Devis Ent. BERTHELIER travaux de plateforme et mise en place :	5 989.00 € HT
. Devis M. J. RAMOND pour clôture	4 340.00 € HT
Soit un montant global de	18 572.10 € HT

- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe départementale de solidarité 2024

- Prévoit l'inscription de cette dépense d'investissement au budget principal.

TRAVAUX DE VOIRIE : DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2024

Suite aux intempéries du 7 septembre 2022 la demande d'indemnisation au titre de la Dotation de solidarité au titre des événements climatiques ou géologiques (DSEC) n'ayant pas été retenue, afin de pouvoir mettre en œuvre ces travaux de voirie,

* Autorise M. le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2024 auprès de la préfecture de la Loire.

* Prévoit d'inscrire ce programme au Budget 2024 de la Commune en fonction du montant de la subvention allouée.

DEFENSE INCENDIE ZA PRALONG : DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2024

Afin de pouvoir mettre en œuvre l'installation d'une citerne type réserve incendie au lieu-dit Pralong pour sécuriser la Zone d'Activités des risques d'incendie.

- approuve la réalisation du projet de mise aux normes de la défense incendie

- autorise M. le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2024 auprès de la préfecture de la Loire.

DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES EN FAVEUR DE LA MOBILITE : DEMANDES DE SUBVENTION DSIL 2024

Vu les propositions d'honoraires dressées par le Bureau d'Etudes F2i, Place Alphonse Mouilhaud 42130 BOEN :

.Etude de programmation sur 8 secteurs de la Commune (Entrées d'agglomération Ouest (RD1/RD38), entrées d'agglomération Est (RD1/RD21), entrées Nord (RD8/RD38), Place Verdun, Rue Jean Boyer : 9 800 € HT soit 11 760 € TTC.

Aménagement du carrefour Rue J. Boyer / Rue de l'Aurore : 9 660 € HT soit 11 592 € TTC.

Requalification de la Place Verdun : 13 800 € HT soit 16 560 € TTC.

.Travaux d'aménagement de sécurité : 32 965 € HT soit 39 558 € TTC.

- Approuve ces prestations pour pouvoir mettre en œuvre un programme de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité dans le cadre du dispositif «Petites Villes de Demain»

- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL 2024 auprès de la préfecture de la Loire.

- Prévoit d'inscrire ce programme au Budget 2024 de la Commune en fonction du montant de la subvention allouée.

DELIBERATION AUTORISANT L'ADHESION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE

Vu la proposition du Centre de Gestion de la Loire, d'adhérer par voie de Convention à la procédure de Médiation préalable obligatoire (M.P.O).

- Adhère à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés.

- Approuve la convention à conclure avec le Centre de gestion de la Loire, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter de la date prévue dans la convention, sous réserve d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférents.

DESIGNATION DE REFERENTS ERRE « ÉLU RURAL RELAIS DE L'ÉGALITE »

Suite à un courriel du 7 décembre 2023 de l'Association des Maires Ruraux de la Loire -AMR42- lançant un appel à l'ensemble de ses membres afin qu'un, une ou des référents ERRE « Élu Rural Relais de l'Égalité » soient nommés,

Désigne Mme LAFAURIE Lucie et M. GLATZ Jean-Pierre référents ERRE « Élu Rural Relais de l'Égalité ».

BUDGET PRINCIPAL 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°4

- Emet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires prévues par cette décision modificative n°4 du Budget Principal 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaire		1 700.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 700.00 €		
D 2313 : Constructions		15 000.00 €		
D 2313-178 : TVX AMENAG MABSON DES ASSOCI	1 700.00 €			
D 2313-198 : REFECTION TOITURE GENDARMERI	15 000.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	16 700.00 €	15 000.00 €		
Total	16 700.00 €	16 700.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :

- Décision du 19 décembre 2023 : Délivrance de concessions dans le cimetière communal

Il est accordé dans le cimetière communal au nom de :

- M. FÉLIX Guy, 10 avenue Franchet d'Esperey 94130 NOGENT SUR MARNE, une concession de 15 ans, à compter du 24 octobre 2023, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 270 euros.

- Mme DREVET épouse CARLE Anne Marie 17 Chemin de la Gazelle 43350 BELLEVUE LA MONTAGNE, une concession de 15 ans appartenant à la famille de M. GUYONNET Marius, à compter du 1er juin 2016, à titre de renouvellement et moyennant la somme de 270 euros.

- M. HUE Jérôme -14 Place Jules Ferry - 42260 ST GERMAIN LAVAL une concession de 30 ans, à compter du 11 décembre 2023, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 432 euros

Le conseil municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

-QUESTIONS DIVERSES

- **Mise en demeure de la SCI LAGON** pour annulation du règlement des frais de sécurisation suite à l'incendie 23.10.2020.

- **Marché hebdomadaire** : Un questionnaire « Donnez-nous votre avis sur le marché » sera joint au bulletin municipal.

- « **Villages vivants** » : un rendez-vous sera à organiser avec la CCVAI, la Commune et la Cheffe de projet de Petites Villes de Demain, pour partager les résultats de l'étude CCI et échanger sur la stratégie foncière.

- **Prochain Conseil Municipal** : mardi 23 janvier 2024 à 20h 30, précédé de la réunion avec l'EPORA à 19 h en mairie.

La séance est levée à : 22 heures 40

En début de séance ordinaire du mardi vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, dont la publication et les convocations ont été faites le seize janvier deux mille vingt-quatre, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois comportant les délibérations n° 99/23 à 108/23 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,



Jean-Claude RAYMOND.

La secrétaire de séance,

Lucie LAFaurie.